

VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2016
COUR DE CASSATION / GRAND'CHAMBRE
5, QUAI DE L'HORLOGE 75001 PARIS

Inscription obligatoire avant le 20 septembre 2016

Colloque validé au titre de la formation continue des avocats

Colloque organisé par la *Société de législation comparée*
en partenariat avec
le *CDPF* de l'Université de Strasbourg
et le *CEJESCO* de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

et soutenu par
la *Faculté de Droit, de Sciences politiques et de Gestion*
et le *CEIE* de l'Université de Strasbourg,
le *CECP* de l'Université Panthéon-Assas Paris II,
le *CDF* et le *CREDIP* de l'Université Jean Moulin Lyon 3,
et la *Faculté de Droit et de Science politique* de Reims.

Direction scientifique

Gustavo Cerqueira,

maître de conférences à l'Université de Reims Champagne-Ardenne

Nicolas Nord,

maître de conférences à l'Université de Strasbourg

Informations et inscriptions

Gordon Choisel

gordon.choisel@legiscompare.com

LE DROIT ÉTRANGER À L'ÉPREUVE DES CONTRÔLES DE CONSTITUTIONNALITÉ ET DE CONVENTIONNALITÉ



SOCIÉTÉ
DE LÉGISLATION
COMPARÉE



CDPF
Centre de
Droit Privé
Fondamental



UNIVERSITÉ
DE REIMS
CHAMPAGNE-ARDENNE

avec le soutien de



CENTRE D'ÉTUDES
CONSTITUTIONNELLES
ET POLITIQUES
UNIVERSITÉ PANTHÉON-ASSAS PARIS II



Colloque validé au titre de la formation continue des avocats

OUVERTURE / 9 H

Bertrand Louvel, *premier président de la Cour de cassation*
Dominique Hascher, *président de la Société de législation comparée*

PROLÉGOMÈNES / 9 H 30

sous la présidence de **Danièle Alexandre**,
professeur émérite de l'Université de Strasbourg

« Contrôle de constitutionnalité,
contrôle de conventionnalité et la figure de l'altérité »

Julien Boudon, *professeur à l'Université de Reims Champagne-Ardenne,*
doyen de la Faculté de Droit et de Science politique de Reims

« Lieux et formes d'application du droit étranger soumis à un
contrôle de constitutionnalité et de conventionnalité »

Jean-Sylvestre Bergé, *professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3*

PERSPECTIVES FRANÇAISES / 11 H

sous la présidence de **Guillaume Drago**,
professeur à l'Université Panthéon-Assas Paris II

« Le contrôle au regard de la Constitution étrangère et des
conventions liant l'État d'origine »

Pascal de Vareilles-Sommières, *professeur à l'Université Paris I*
Panthéon-Sorbonne

« Le contrôle au regard de la Constitution française
et des conventions liant la France »

Hugues Fulchiron, *professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3*

« Le point de vue des praticiens »

Alice Meier-Bourdeau, *avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation*

DÉJEUNER LIBRE / 12 H 45

COMPARAISON DE LA PLACE DE LA CONSTITUTION ÉTRANGÈRE ET DES CONVENTIONS LIANT L'ÉTAT D'ORIGINE / 14H15

sous la présidence de **Jean Massot**,
président de section honoraire au Conseil d'État

Pour le système italien

Serena Forlati, *professeur associé à l'Université de Ferrare*

Pour les systèmes allemand et suisse

Patrick Kinsch, *professeur à l'Université du Luxembourg*

Pour le système nord-américain

Alejandro Garro, *professeur associé à l'Université de Columbia*

Pour les systèmes argentin et uruguayen

Didier Opertti-Bádan, *ancien ministre des affaires étrangères de l'Uruguay*

Pour le système brésilien

Gustavo Cerqueira, *MCF à l'Université de Reims Champagne-Ardenne*

COMPARAISON DE LA PLACE DE LA CONSTITUTION DU FOR ET DES CONVENTIONS LIANT LE FOR / 16H

sous la présidence de **Sylvaine Poillot-Peruzzetto**,
conseiller à la Cour de cassation en service extraordinaire

Pour le système italien

Serena Forlati, *professeur associé à l'Université de Ferrare*

Pour les systèmes allemand et suisse

Patrick Kinsch, *professeur à l'Université du Luxembourg*

Pour le système nord-américain

Alejandro Garro, *professeur associé à l'Université de Columbia*

Pour les systèmes argentin et uruguayen

Fernanda Munschy, *avocat au barreau de Strasbourg*

Pour le système brésilien

Gustavo Monaco, *professeur à l'Université de São Paulo*

CONCLUSION / 17 H 30

Paul Lagarde, *professeur émérite de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne*